

TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA
« T.G.C.C »

Société anonyme, au capital de 346 743 320 dirhams
Siège social: 4, Rue Imam Mouslim, Oasis, Casablanca
RC n°: 63 907 – IF 1000133

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2026

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; Quitus au Conseil d'Administration et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Fixation d'une somme annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence ;
- Ratification de la cooptation de certains Administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces documents ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 717.627.459,91 dirhams ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont être présentés, faisant ressortir un Résultat Net Part du Groupe de l'exercice de 952 MMAD.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle donne, en outre, décharge aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de 717.627.459,91 dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

Report à nouveau	220.980.973,15 MAD
Résultat net de l'exercice	717.627.459,91 MAD
Résultat distribuable	938.608.433,06 MAD
Réserve légale	3.034.482,00 MAD
Dividendes bruts (pay-out 15 MAD/action)	520.114.980,00 MAD
Report à nouveau 2025	415.458.971,06 MAD

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 15 dirhams au titre de l'exercice 2025. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 03 Août 2026.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport et approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 210.000 dirhams la somme annuelle nette à allouer aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'année 2025.

L'Assemblée Générale laisse au Conseil d'administration le soin de répartir cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

CINQUIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Ghita BOUZOUBAA et Madame Ghita LAHLOU pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2030.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.